

Adresse de la municipalité d'Aix (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité d'Aix (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21300_t1_0143_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Citoyens représentans,

Nous voyons avec la plus vive satisfaction que le bonheur du peuple fait toute votre sollicitude; le rapport fait à la Convention par Robert Lindet, qui inspire l'amour des loix, de la patrie et de la vertu, adopté par vous à l'unanimité, nous est un sur garant, que désormais le républicain probe, modeste et vertueux ne sera plus opprimé par quelques hommes intrigants et dominateurs qui sous le masque du patriotisme voudroient ramener la terreur pour tyranniser le peuple.

Votre adresse au peuple français a été lue avec enthousiasme, dans cette société; nous applaudissons à vos principes et ne reconnaissons d'autre centre que la Convention nationale.

Restés à votre poste, Respectables Législateurs, pour assurer le bonheur d'un grand peuple que ne l'attend que de vous seuls.

Les membres composant le bureau.

BESSON, *président*,
VINAGUET, S-G FAYOLLE, *secrétaires*.

14

La municipalité d'Aix [Bouches-du-Rhône]^a, **l'administration du département de la Sarthe**^b, **la commune de Langres** [Haute-Marne], **déclarent que la Convention est à la République ce que la providence est à la nature, voient avec plaisir la terreur se dissiper comme un nuage, et la vertu et la justice reprendre leur empire. Leur cri de ralliement est vive la Convention!**

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

a

[*La municipalité épurée d'Aix à la Convention nationale, s. d.*] (32)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentans,

Le voile funebre qui couvrait il y a peu toute la France vient enfin d'être déchiré; la commune d'Aix, comme toutes les autres communes, sort de la stupeur dans laquelle elle a vécu longtemps asservie; les principes de justice et de moralité que vous avés si sagement substitués au système de terreur qui avait plongé la République entière dans la langueur et dans le deuil, l'ont rendue à la liberté et à la vie; et le plus précieux usage que la Municipalité épurée

croit devoir en faire, c'est de vous offrir l'hommage libre et sincère de l'éternelle reconnaissance de tous ses concitoyens pour un bienfait aussi signalé.

Ils se sont montrés dignes du grand caractère dont vous les aviez investis, ces vertueux Représentans qu'un génie tutélaire vous a inspiré de nous envoyer; ils ont rempli leur hautes destinées et préparé les nôtres et celles de nos neveux en déployant ce caractère de fermeté, de sagesse et de prudence qui viennent de ramener la paix et la tranquillité dans nos malheureuses contrées et y fixer à jamais le bonheur.

Par leurs soins et par les votres ils ne reviennent plus ces jours de calamité et de tristesse qui nous laissoient sans cesse dans une fluctuation déchirante, l'opinion générale est fixée vers le bien; les lumières se repandent; la loi est redevenue ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, l'expression de la volonté générale; l'intrigue et la domination ont été précipitées avec Robespierre dans le gouffre impur qui la reçut; le règne de la vertu s'établit; l'humanité reprend ses droits; les jactances de *patriotisme* et les reproches d'*aristocratie* et de *modérantisme* dont on a fait jusqu'ici un si étrange abus, ne seront plus désormais apretés que par le caractère moral et les actions; tout, sous vos heureux auspices reprend une face nouvelle, et un intervalle immense nous sépare déjà de ces tems orageux où les vertus patriotiques étaient obligées de composer tout à la fois avec le reste des préjugés de l'ancien régime et les excès plus dangereux encore des énergumènes du nouveau.

Un jour plus serein luit plus particulièrement sur notre infortunée cité, sans cesse calomniée et toujours plus intéressante pas sa résignation constante aux nombreux sacrifices que l'intérêt public lui a commandés, cette malheureuse commune entrevoit l'espérance de vaincre les obstacles qui s'opposaient à ce qu'elle fut mieux connue et plus justement appréciée; le moment est venu où la véritable cause de ses erreurs momentanées ne sera plus ignorée et sa conduite civique et soutenue tant qu'elle n'a pas été influencée, prouvera combien elles lui étoient étrangères.

Interprètes de ses sentimens nous vous renouvelons, citoyens Représentans l'hommage de son dévouement et de sa reconnaissance pour vos travaux sublimes; ne quittez votre poste qu'après avoir assuré la prospérité publique; jettés un oeil propice sur une population de vingt-six mille citoyens et riches autrefois de tous les anciens abus et qui n'ont pas compté leurs sacrifices quand la patrie les a jugés nécessaires.

Un regard de la Convention nationale, de ce centre unique des pouvoirs du Peuple auquel nous jurons tous de mourir unis, suffira pour les venger des nombreuses injustices qu'ils ont soufferts et deviendra tout à la fois pour nous un titre d'encouragements pour l'avenir et de récompense pour le passé.

BARLET, *officier municipal, président et 12 autres signatures d'officiers municipaux et d'un agent national.*

(31) P.-V., XLVIII, 84.

(32) C 323, pl. 1385, p. 33. *Bull.*, 8 brum.; *J. Fr.*, n° 764; *M. U.*, XLV, 136.